

INFOS

OCTOBRE 2021

JOURNAL D'INFORMATIONS
COMMUNALES



Site internet www.meyrie-village.com

Téléphone : 04 74 93 05 75

Mail : mairie@meyrie.fr

LE MOT DES ÉLUS

Septembre, mois de l'Assemblée générale de la plus part des associations.

Que de dynamisme à Meyrié qui en compte 24! et qui ne s'arrêtera pas là semble-t-il.

Bravo à tous les présidents, trésoriers, secrétaires et membres actifs qui par leur bénévolat font vivre ces associations et permettent aux Meyriots un choix impressionnant d'activités et créent des liens d'amitié au sein du village. Merci à eux.

ZOOM SUR

Bas les masques :

Nous avons la chance de vivre dans un département où le virus ne se propage que faiblement.

Ces derniers jours, nos jeunes enfants ont donc été autorisés à retirer leur masque à l'école primaire. Ils ont pu redécouvrir les visages de leurs copains et copines et s'exprimer sans la contrainte du masque.

Collectivement, faisons en sorte que cette situation se poursuive et s'améliore.

Restons donc vigilants.

AGENDA

-11 Novembre : Cérémonie commémorative.

- Rdv Café Bottu à 11h

-23 Octobre : Andouilles /Patates par l'ACCA

- 20/09 au 28/11 : Concours photo

-16 et 17 octobre : Exposition Fusco - atelier des Rondines

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 septembre 2021 à 18H30

• Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a nommé M. Alain CHMILEWSKY, coordonnateur communal du recensement de la population. Le recensement se déroulera du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022.

• Mme Sylvie CORBIER-NADOLNY est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes CANTINE-GARDERIE.

• L'institut de beauté itinérant OCEAN DE

SERENITÉ est présent sur la place du village un mardi sur deux à Meyrié, de 9 h à 18 h. Des tracts seront diffusés dans l'info 15.

• Un stagiaire, Noa, élève de la MFR de Vignieu est en stage à la mairie une semaine sur deux jusqu'au mois de décembre.

Délibération pour la reprise des parties communes du lotissement « Les Noyers", rajout des parcelles B1188 et B1189 pour place

Mme le Maire annonce à l'assemblée que deux parcelles n° B1188 et B1189 formant une place au centre du lotissement "Les Noyers" n'ont pas été reprises lors de la phase 1.

Elle se propose la rétrocession de ces parcelles par la SAS NEOXIA au profit de la commune, moyennant un euro symbolique.

Délibération adoptée à l'unanimité. .../...

Délibération pour limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Mme le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Mme le Maire rappelle que par délibération du 19 juin 1992, la commune avait décidé de supprimer l'exonération de 2 ans du foncier bâti. Or, compte tenu de la réforme liée à la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) résidences principales et du transfert de fiscalité du département de la TFB en découlant, pour les locaux d'habitation achevés après le 01/01/2021, la délibération prise antérieurement par la Commune devient caduque.

Pour ces locaux, l'exonération de deux ans de TFPB sera totale sauf délibération de la collectivité pour limiter l'exonération.

Le Conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans. Mme le Maire se charge de notifier cette décision au services préfectoraux.

Délibération pour le remboursement par la commune de frais de garde aux élus municipaux

Mme le Maire expose que la loi "Engagement et proximité" a rendu obligatoire le remboursement à l'élu municipal par la commune de ses frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à son domicile.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, le remboursement auquel a procédé la commune est compensé par l'État.

Mme le Maire propose de mettre en place le remboursement des frais de garde aux élus et fixe les pièces à fournir pour le remboursement de leurs frais et ceci afin de permettre à la commune d'exercer un contrôle, notamment vérifier que la somme de toutes les aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôt dont l'élu bénéficie par ailleurs, ainsi que du remboursement de la commune, n'excède le montant de la prestation effectuée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération pour tarif des plaques de columbarium

Considérant l'acquisition d'un nouveau columbarium avec plaques d'inscription dimensions 18 cm x L x 50 cm – ht x 2 cm épaisseur, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal un tarif pour la vente des plaques aux familles, de 80,00 euros

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération pour admission en non-valeur de sommes inférieures au seuil d'engagement des poursuites

Vu l'état n° 4607640832, de Mme la Trésorière, relatif à une demande d'admission en non-valeur pour des sommes dont le reste à payer est inférieur au seuil poursuites, le montant total est de 2,53 €. Délibération pour admission en non-valeur adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Main courante du stade de foot

Ce projet, initié par la précédente équipe municipale il y a plusieurs mois, voit le jour. M. Alain CHMILEWSKY présente, à l'aide d'un power-point les matériels commandés, ainsi que le process de montage. Il supervisera les travaux qui seront exécutés par notre personnel technique et des bénévoles.

Aménagement Maison Prévert

Une première réflexion autour de l'espace Prévert a permis à M. Alain CHMILEWSKY de présenter, à l'aide d'une maquette modulable, réalisée avec une imprimante 3 D, un projet d'agrandissement de la Maison Prévert, notamment pour la création d'un local de rangement du matériel des services techniques, réorganisations de pièces, rénovation de la cuisine.

Mme le Maire insiste sur le fait que le projet devra intégrer les nouvelles normes d'isolation thermique du bâtiment et d'économies d'énergie.

Des recherches de financements sont en cours par M. Romain CANETTO, adjoint en charge des finances.

Mme le Maire explique que cette maquette servira de base de travail mais elle demande à l'assemblée de réfléchir à l'évolution de ce futur projet.

Aménagement Mairie

M. Alain CHMILEWSKY présente, à l'aide .../...

d'un power-point, un projet de réaménagement de la salle du conseil municipal.

Une étude sera faite pour le remplacement des luminaires existants par des luminaires moins énergivores, LED.

Dans des travaux pourraient aussi être initiés dans la cuisine de la mairie.

L'assemblée demande un chiffrage des travaux à M. Alain CHMILEWSKY.

Formulaire de réservation de la salle et calendrier des fêtes

M. Romain CANETTO présente le nouveau formulaire de demande de réservation de salle. Il est prévu que le planning d'occupation des salles PREVERT et LA FONTAINE apparaisse sur le site internet.

Afin de faciliter la gestion au quotidien, les contrats, règlement intérieur et tarifs, seront téléchargeables en ligne par les usagers.

----- *Fin du compte rendu* -----

Concours photo :

Nous vous rapellons qu'un concours photo est ouvert aux Meyriots sur le thème "Meyrié tout en couleurs". Vous pouvez adresser vos photos (2

maxi) à concours.photo@meyrie.fr jusqu'au 28 Nov.

Le règlement de ce concours qui a été distribué le mois dernier peut être consulté sur le panneau d'affichage de la mairie.

Réservation des salles communales :

Depuis le 1er octobre, vous pouvez vérifier en ligne via notre site meyrie-village.com la disponibilité des salles communales pour les jours où vous souhaitez les louer.

Si la salle est disponible le jour qui vous convient, vous trouverez aussi en ligne le formulaire à imprimer, à remplir et à apporter en mairie pour confirmer votre demande.

Boîte aux lettres de la Mairie :

La boîte aux lettres de la mairie est située sur son mur à droite de la porte d'entrée à ne pas confondre avec la boîte aux lettres jaune de la poste située sur le trottoir à proximité du réverbère.

Cérémonie du 11 Novembre :

Le rassemblement est prévu à 11h au café Bottu. Nous remonterons ensemble avec les portedrapeaux jusqu'au monument aux Morts. Au cours de la cérémonie, la vie de Claudius FASSION vous sera racontée.

LE COIN DE L'ÉCOLE

Le jeudi 30 septembre, la classe de ce2-cm1 est allée rendre visite à l'artiste Fusco. "Elle nous a montré son exposition sur le thème du Japon", "nous avons fabriqué des origamis", "nous avons découvert l'encre de Chine et de nombreuses œuvres d'art".

Les élèves ont vraiment apprécié cette visite et espèrent y retourner. Un grand merci à Fusco pour son accueil !



ENVIRONNEMENT

Honneur à la haie.

On voit ici et là des haies abattues et changées en mur.

Nous sommes d'accord pour dire que les alignements de thuyas d'il y a 30 ou 40 ans ont fini par prendre beaucoup plus de place que prévu, en hauteur comme en largeur. Si nous laissons faire, c'est le jardin tout entier qui sera recouvert.

La tentation est de choisir la solution radicale, arracher et construire un mur solide immuable.

Or, il existe une solution intermédiaire : un mur oui, mais végétal ! Des arbustes de hauteur raisonnable, 1 à 2 m ou plus selon la taille du jardin. Surtout pas de résineux. À feuilles persistantes (laurier du Portugal, photinia, laurier tin, houx, arbousier, éléagnus, abélia, oranger du Japon etc.) à fleurs ou non, pour la joie du regard, dont la taille est moins astreignante. La composition peut être variée, de feuillages différents, de floraison décalée pour avoir en permanence de la couleur et .../...

du parfum chez soi. Il en existe une multitude.
Pour le plaisir du passant, mais aussi pour celui de la nature.

Une haie a une quantité d'avantages non négligeables :

Elle permet de respecter et garder la biodiversité des espèces végétales et animales (oiseaux, écureuils, hérissons, abeilles et autres pollinisateurs nécessaires aux potagers, aux vergers, aux ruches). Elle contrôle la température et permet de garder de la fraîcheur autour de la maison en été, là où un mur absorbe la chaleur et la restitue la nuit nous empêchant de dormir au frais.

Elle conserve l'humidité même en période de

sécheresse si l'on paille son pied.

Elle purifie l'eau, filtre les nitrates. Elle évite l'érosion en entravant les ruissellements. Elle est un piège à CO2.

Enfin, elle est une base de la trame verte et bleue, continuité écologique locale et territoriale. Il ne tient qu'à nous de lui faire, pour ses bienfaits, une haie...d'honneur! :-)

Pour le choix des arbustes, proposition de quelques sites à consulter :

-> amenager-son-jardin.com

-> youtube : haie sans entretien 4 solutions géniales.

Et bien d'autres, le choix est large.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

Une nouvelle association **ARTEZEN** est née cet été, elle vient s'ajouter aux sportifs, comédiens, joueurs, jardiniers, chasseurs, couturières, artistes, enfants, anciens, paroissiens. Celle-ci vient élargir le panel des activités du village ; 3 activités dominantes, l'une orientée vers l'habileté des doigts par la découverte de l'origami, l'autre vers la pratique artistique en connexion avec la nature, la troisième, une découverte de la méditation guidée. Détails à lire dans ce journal.

Dans l'idée de proposer toujours de nouveaux loisirs au village, la mairie encourage ces initiatives.

Profitons des activités à notre porte !

Artezen :

Association culturelle pour la promotion de la créativité et de la méditation vous propose :

Un atelier d'origami pour enfants (à partir de 8 ans) et pour adultes.

Les séances auront lieu tous les mercredis (hors vacances scolaires)

– Enfants (à partir de 8 ans) : 17h- 18h (tarif : 65€/trimestre, matériel fourni)

– Adultes : 19h30-21h (tarif : 95€/trimestre, matériel fourni)

– Pendant les vacances de la Toussaint, stage pour les enfants du lundi 25 octobre au vendredi 29 inclus de 10h30 à 11h30 (tarif 50€, matériel fourni)

INTERVENANT : Jean-Marc Undriener, enseignant et origamiste passionné.

Une découverte de la méditation guidée :

- séance tous les jeudis hors vacances scolaires, de 19h30 à 21h

(tarif: 60€ par trimestre, soit 10 séances)

Des stages d'éveil de la créativité :

– Le samedi 23 octobre 2021 de 9h à 17h.(tarif: 70€ la journée)

Les autres dates seront communiquées ultérieurement;

Intervenante Fusco, artiste-peintre, plasticienne et méditante depuis de nombreuses années. Site: www.fusco-peintre.net

Informations et inscriptions :

artezan.asso@gmail.com Tel : **06 48 45 01 30**

Joyeux Retraités

C'est la reprise pour les joyeux retraités.

Nous nous réunissons tous les jeudis après-midi pour un moment convivial.

L'assemblée générale aura lieu le **jeudi 28 Octobre à 11h salle La Fontaine**. "pass sanitaire obligatoire".

Le club est ouvert à toutes nouvelles personnes désireuses de participer à nos activités (jeux de société, promenades, voyages, repas, etc.).

Nous vous attendons nombreux.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre Éliane au : **06 28 18 15 31**

Médiathèque :

Prochains rendez-vous :

• Mardi 19 octobre à 11h00 : Temps des bébés .../.

- Mercredi 20 octobre à 14h00 : Atelier de conversation en italien
- Mardi 26 octobre : Ateliers jeux avec Déclic Ludik. 2 sessions de jeux de société sont prévues :

à 14h00 pour les enfants de 5 à 7 ans,

à 15h00 pour les jeunes de 8 à 12 ans.

Renseignements et inscriptions à la médiathèque :

04 37 03 12 21, mediatheque-meyrie@capi38.fr

FC Meyrié

La rentrée du FC Meyrié s'est très bien passée.

En effet, le club compte à ce jour près de 90 licenciés dont une soixantaine d'enfants et de nouveaux éducateurs. Les championnats des différentes catégories ont repris pour le plus grand bonheur de tous les joueurs et joueuses.

N'hésitez pas à venir nous encourager :

- Le samedi 16 octobre : U8/U9 et U13
- Le vendredi 22 octobre : match vétérans contre Sérézin à 20h30
- Le vendredi 5 novembre : match vétérans contre St Geoire en Valdaine à 20h30
- Le samedi 13 novembre : U9
- Le vendredi 19 novembre : match vétérans contre La Batie Divisin à 20h30

Tous les membres du FC Meyrié tiennent à remercier les employés municipaux, la mairie et tous les volontaires qui ont participé à la pose de la nouvelle rambarde.

TÉLÉTHON 2021

1000 lumières pour le Téléthon !

Tel est le défi que lancent plusieurs associations du village pour l'édition 2021 du Téléthon. Les vendredi 3 et samedi 4 décembre, venez allumer le plus possible de lumières en participant aux différentes animations proposées. Chaque contribution de 5€ allumera une lumière, matérialisée par une bougie qui brillera le samedi pendant la soirée. Les propositions variées permettront à tous, petits et grands, de contribuer à relever le défi.

Le vendredi : tournoi de badminton, spectacle de théâtre par la troupe de Meyrié et les Nothing'Elles.

Le samedi : marche contée, jeux, marche nocturne, course nocturne, soirée musicale et conviviale avec petite restauration et buvette.

Toutes les précisions vous seront données dans le prochain Info 15.

Réservez dès à présent les dates.

Nous vous espérons très nombreuses et nombreux!

MOBILITÉ

Transport bus ligne 21 et T 34

Meyrié place de la Mairie - > Bourgoin gare		Bourgoin gare -> Meyrié place de la mairie	
lun. à vend. 7h 15	7h 26 (poste)	lun. à vend. 8h 19	8h 26
lun. à vend. 8h 38	8h 44	sauf mer. 16h 16	16h 22
lun. à vend. 9h 18	9h 24	lun. à sam. 12h 19	12h 26
lun. à sam. 13h 18	13h 24	mer. 12h 26	12h 31
lun. à sam. 17h 26	17h 32	lun. à sam. 16h 29	16h 36
sauf mer. 17h 40	17h46	sauf mer. 17h 26	17h 35

PETITES ANNONCES

Vends : - 6 pneus « Neige » Michelin Alpin 215/65 R17 – 15000 kms. Prix 50€ / pneu

- 4 pneus « Eté » Michelin 215/65 R17 – 15000 km. Prix 50€ / pneu. Fabien Pérain **Tél : 06 07 75 46 96**

Cherche : personne qui s'y connaisse dans la taille de la vigne. Contre échange de service.

Merci !

Tel : 06 86 87 42 71

Vends : Salle à manger en teck clair.

- Living L 2m43 / P 0m60 / H 1m86 : prix 200 €

- Table L 1m55 / I 0m86 / H 0m75 + 1 rallonge

coulissante de L 0m48 de chaque côté - prix 150€

- 6 Chaises dossier arrondi en skaï taupe I 42cm /

P 30cm -prix 150€ - **Tél : 06 70 82 92 38**

INFORMATIONS UTILES

PERMANENCES EN MAIRIE					PERMANENCES DE LA MÉDIATHÈQUE					
8h30	10h30	11h30	15h30	18h00	10h00	12h00	15h00	16h30	18h00	19h00
Lundi			Mardi					Mardi		
Vendredi					Mercredi			Mercredi		
Samedi					Samedi					

MADAME LE MAIRE
VOUS RECEVRA
SUR RENDEZ-VOUS

<p>Collecte le Mardi matin</p> 	<p>Urgence GAZ 08 00 47 33 33</p> 	<p>Bureau : 0474963220 Astreinte : 0776157770</p> 	<p>NIVOLAS : Mercredi à Samedi : 9h-12h / 14h-18h BOURGOIN JALL. Lundi à Samedi : 8h-11h45 / 14h-18h15</p> 
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Lutte contre le bruit :



Les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc. ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Brûlage :



Le Règlement Sanitaire Départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers dont les déchets verts de tonte des pelouses, de taille des haies et plus généralement tous les déchets issus de l'entretien des jardins.

Le non-respect de cette réglementation expose le contrevenant à une amende de 3e classe pouvant s'élever jusqu'à 450 euros



Les articles doivent être remis au plus tard le 7 de chaque mois en format texte sans aucune mise en page.



MEYRIÉ 38300

07 71 70 08 08

gilles.hector@hecelec.fr
www.hecelec.fr

Electricité - Rénovation
Maison connectée




Commune de rattachement: Villefontaine

Thierry PLANCHAT
510 Les grands Tournants-Meyrié
Voiture: 06 07 59 30 38
Bureau: 04 74 95 57 77
Mail: tplanchat@neuf.fr

- Aéroport
- Gares
- Centres de soins. [*]
- Chimio, dialyse, rayons...[*]
- Rendez-vous médicaux.[*]
- Hôpitaux et cliniques. [*]
- Rééducation. [*]
- Tout transport.
- Etc.

[*] Agrément Sécurité Sociale

PENSEZ À RÉSERVER !